



Contribution de l'ANIA à la consultation de la Commission Européenne sur la réforme structurelle du dispositif ETS

En préalable à notre contribution, nous souhaiterions vous faire part de deux remarques préliminaires :

- S'agissant du constat que vous dressez, l'ANIA tient à rappeler que si le prix du carbone apparait en effet très bas par rapport aux prévisions, il s'agit avant tout d'un phénomène lié au ralentissement de l'activité économique et non un dysfonctionnement du dispositif ETS qui a permis d'accompagner les entreprises dans réalisation d'investissements visant à réduire leurs émissions de CO₂.
- En ce qui concerne le choix des options en général, les entreprises de notre secteur d'activité, tout comme celles des autres secteurs, sont avant tout attachées à préserver la visibilité du système et à l'existence de règles claires et stables dans le temps. Toute option d'évolution du dispositif ETS qui viserait à changer les règles en cours de période est à proscrire. Aussi, d'entrée de jeu, nous ne pouvons accepter les options 2 et 6. L'option 2 qui vise à enlever des quotas de manière permanente n'est pas une option acceptable pour nous dans un contexte où les contraintes vont déjà être très fortement renforcées pour la 3^{ème} période ; tout comme l'option 6 qui revient à jouer sur les prix.

Concernant les options 1 et 3, qui semblent revenir in fine au même mécanisme, nous ne pouvons là encore y être favorables. Ces options nous semblent en effet prématurées dans un contexte où les entreprises alimentaires intensives en énergie seront confrontées pendant la 3^{ème} période à un durcissement des contraintes, ceci dans un contexte de ralentissement de l'activité et de renchérissement des prix de l'énergie. Ceci affectera négativement la viabilité de ces secteurs par rapport à leurs concurrents des pays tiers non soumis à des contraintes CO₂. Ces options nous semblent par ailleurs relever davantage de choix politiques.

Enfin, concernant les choix 4 et 5, nous manquons de visibilité sur l'impact que ces options pourraient avoir afin de nous prononcer. L'option 4 pourrait être une option envisageable, sous réserve que des aménagements administratifs soient mis en œuvre pour les plus petits émetteurs.

D'autres pistes pourraient être intéressantes à creuser telles que le soutien de solutions visant à mettre en place une dynamique volontaire. Par ailleurs, il manque selon nous une option qui viserait à mettre en place un système d'ajustement aux frontières pour les importations provenant de pays qui ne respectent pas le Protocole de Kyoto.

Contact : Carole FONTA, Directeur Développement durable – Tél : 01.53.83.86.10 – cfonta@ania.net